



# Appel à candidature

**Membre de l'équipe pluridisciplinaire  
chargé des missions collectives  
avec compétences spécifiques en :**

- **Différenciation et Outils Technologiques – Secteur NORD**

**au sein du Pôle Territorial Inclusif**

(H/F/X)

**Référence NORD3 - ERGO**

Année 2023 - 2024

*Engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire tel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement*

Le Comité Scolaire de L'École Intégrée, pouvoir organisateur de L'École Intégrée, école siège du **Pôle Territorial Inclusif** et les pouvoirs organisateurs des écoles partenaires font appel à candidature afin de recruter l'équipe pluridisciplinaire du pôle pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi qu'une réserve de recrutement.

Cet appel est ouvert :

1. en interne aux membres du personnel désignés à titre temporaire, temporaires prioritaires ou nommés à titre définitif temporaires et définitifs de l'école siège et des écoles partenaires ; **et**
2. en externe au pôle territorial, à savoir aux membres du personnel désignés à titre temporaire, temporaires prioritaires ou nommés à titre définitif d'une école spécialisée extérieure au pôle, ou d'une école ordinaire ou d'un CPMS ; **et**
3. à tout autre candidat qui ne serait pas repris sous le 1) et 2).

**Nature de l'emploi** : temporaire par année scolaire

Une dizaine d'équivalents temps plein - sécables en mi-temps minimum - comme membre de l'équipe pluridisciplinaire **chargé des missions collectives** avec la ou les compétences spécifiques suivantes en :

- Différenciation et Comportement – Secteur NORD – SUD – NORD EST
- Différenciation et Socialisation – Communication – Secteur NORD – SUD – NORD EST
- Différenciation et Déficience Intellectuelle – Secteur NORD – NORD EST
- Différenciation et Langage Oral – Communication – Secteur NORD – NORD EST – WSP – EST
- Différenciation et Langage Écrit – Secteur NORD – NORD EST – WSP – EST
- Différenciation et Mathématiques – Secteur NORD – NORD EST – WSP – EST
- **Différenciation et Outils Technologiques – Secteur NORD – SUD – EST**

## Nature du travail – missions collectives

Une école à visée plus inclusive est au cœur de l'une des 4 thématiques du Pacte pour un Enseignement d'excellence, dont l'enjeu serait que *chaque élève, quel que soit son profil, puisse acquérir l'ensemble des savoirs et des compétences essentiels à son épanouissement et au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde* ». Les pôles territoriaux sont une des mesures prises pour soutenir et accompagner les écoles ordinaires dans ce changement de paradigme. La visée collective que permet la différenciation pédagogique est au cœur de tous les choix et décisions pris par le Pôle Territorial Inclusif dans l'accompagnement et le soutien qu'il peut fournir aux écoles coopérantes qui le composent.

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire chargés des missions soutiennent et accompagnent toutes les équipes pédagogiques et éducatives des différentes écoles ordinaires du pôle dans les processus de différenciation et d'accueil de chaque élève dans le groupe classe.

Sous la supervision du coordonnateur, en concertation avec les autres membres du même

secteur, ils veilleront (en outre) à :

- Être en contact direct et régulier avec la Direction et les membres de l'équipe pédagogique et éducative pour les accompagner dans la mise en place d'une pédagogie plus inclusive ;
- Participer aux réflexions autour des aménagements raisonnables en collaboration avec l'équipe pédagogique, la Direction, les parents et le CPMS pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un projet d'intégration ;
- Collaborer avec le CPMS de l'école ordinaire coopérante autour de la réflexion d'une aide complémentaire concernant les aménagements raisonnables ;
- Proposer des réponses et faire des choix qui vont dans le sens d'une différenciation pédagogique à visée collective donc inclusive.

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire chargé des missions collectives questionne et ajuste, le cas échéant, l'intervention mise en place pour l'équipe d'une école ordinaire afin de répondre à ses besoins en évolution.

Le membre de l'équipe pluridisciplinaire chargé des missions collectives participe activement à la réflexion autour de chaque projet porté par son équipe afin que chacun.e puisse bénéficier d'un éclairage pluridisciplinaire.

Sous la supervision du coordonnateur, chaque membre du personnel attaché aux missions collectives veille à :

- Mettre son expérience à disposition des équipes pédagogiques pour le domaine d'expertise qu'il aura choisi et qui aura été déterminé au moment de son recrutement (Besoins sensori-moteurs, Comportement, Déficience Intellectuelle, Langage Écrit, Langage Oral, Mathématiques, Outils Technologiques, Socialisation)
- Partager son expérience avec les autres membres du pôle de la même expertise afin de co-construire un discours partagé, synthétique et compréhensible de tous sur cette thématique ;
- Participer à des observations de classe en lien avec son domaine d'expertise dans les écoles du secteur et éventuellement pour l'ensemble des écoles ordinaires coopérantes du pôle ;
- Participer à des activités de sensibilisation, d'échanges de pratiques, de supervision à la différenciation en lien avec son domaine d'expertise ;
- Rechercher, créer et diffuser des ressources liées aux besoins spécifiques au sein du pôle, des équipes pédagogiques et éducatives des écoles coopérantes de l'enseignement ordinaire et des partenaires externes.

## Profil recherché – Missions collectives

Le personnel sera choisi en tenant compte de la spécificité des types et des besoins de l'enfant tels que définis à l'article 8 du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Pour accéder à cette fonction, le-la candidat-e :

- Être titulaire, au minimum, du diplôme suivant : **ergothérapeute**.
- Disposer d'une **expérience professionnelle** ou un **intérêt** en lien avec **l'accompagnement des besoins spécifiques** liés aux apprentissages ;
- Dispose d'un vécu d'**accompagnant d'élèves en intégration** ou présente un intérêt pour la profession de professionnel scolaire ;
- Montre un intérêt pour les **principes pédagogiques à visée inclusive** et les valeurs qu'ils sous-tendent ;

Le-la candidat.e idéal.e doit faire preuve :

- d'une volonté d'élargir sa pratique en prenant en compte les conseils et connaissances partagées au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- de compétences relationnelles : écoute, empathie, capacité à interagir avec tact, discrétion et équité, etc ;
- d'une capacité à adapter sa communication et sa posture en fonction des intervenants et des situations ;
- d'un esprit d'équipe pluridisciplinaire dans une visée solidaire;
- d'une capacité de travail en autonomie ;
- de neutralité.

## Membre de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle chargé des missions collectives Procédure pour postuler

Les candidatures pour la fonction de **membre de l'équipe pluridisciplinaire chargé des missions collectives** sont à adresser au Pôle Territorial Inclusif par e-mail : [recrutement@pole-territorial-inclusif.be](mailto:recrutement@pole-territorial-inclusif.be).

Toute candidature doit être composée des éléments suivants :

- Un curriculum vitae actualisé mettant en évidence les formations spécifiques et l'expérience acquise que le.la candidat.e. jugera utile pour la fonction ;
- Une lettre de motivation **mentionnant le les secteurs, la-les charge-s horaire** pour la-lesquelle-s le.la candidat-e postule et la référence d'appel d'offre.

En dehors de ces appels, les candidatures spontanées peuvent être adressées à l'adresse suivante : [recrutement@pole-territorial-inclusif.be](mailto:recrutement@pole-territorial-inclusif.be)

## LE PÔLE TERRITORIAL INCLUSIF Structure et organisation

Le Pôle Territorial Inclusif est constitué de 22 écoles fondamentales et secondaires de l'enseignement spécialisé qui se sont associées pour soutenir les équipes pédagogiques et accompagner les élèves à besoins spécifiques de plus de 120 écoles fondamentales et secondaires de l'enseignement ordinaire dans les zones de Bruxelles et du Brabant Wallon.

Le **Pôle Territorial Inclusif**, construit en inter-réseaux, repose sur des **valeurs éthiques et professionnelles partagées**.

L'équipe pluridisciplinaire du pôle est là pour soutenir les équipes dans les différentes missions inhérentes à la mise en place du Pôle Territorial.

Plus d'informations sur le site  
<https://pole-territorial-inclusif.be/>

## LES PÔLES TERRITORIAUX

### Conditions de travail

L'engagement temporaire prendra cours du premier au dernier jour de l'année scolaire 2023-2024 (du 28 août 2023 au 5 juillet 2024). Cet engagement temporaire pourra être renouvelé dans le cadre des emplois créés dans le pôle territorial les années scolaire suivantes.

La charge des membres de l'équipe pluridisciplinaire du pôle est composée :

**A. du travail en et pour la classe ainsi que du service à l'école et aux élèves (SEE) qui recouvre :**

des missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes du pôle territorial dans lequel ils sont affectés :

- a) informer les équipes éducatives sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

**B. de la formation professionnelle continue ;**

**C. du travail collaboratif ;**

Pour le membre du personnel affecté uniquement à l'accompagnement d'élèves, le nombre de périodes MAXIMUM de la composante « travail en classe » à prester par chaque membre du personnel en fonction complète est fixé à 24 périodes par semaine, déplacements compris (hormis les déplacements domicile – lieu de travail). Les autres périodes doivent permettre de couvrir les autres composantes de la charge.

L'horaire de travail des membres de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial chargés de fonctions à **prestations complètes** peut être réparti du lundi au vendredi, de 8h à 17h, conformément à l'article 7/1, §2.

Des locaux de réunions seront proposés au sein du Pôle, mais également dans les écoles partenaires ou coopérantes.

Les moments consacrés aux heures de travail collaboratif en équipe pluridisciplinaire sont planifiés le jeudi.

Le travail à domicile pourra être mis ponctuellement en place quand les missions le permettent.

Les frais de déplacements (déplacements dans le cadre de leurs missions entre deux établissements, à l'exclusion des trajets entre le lieu de travail et leur domicile) pour « missions » seront couverts soit par un abonnement aux transports en commun (zones de Bruxelles et Brabant-Wallon) soit au tarif en vigueur (zone du Brabant-Wallon).

Les membres de l'équipe pluridisciplinaire du Pôle disposeront d'une licence Office 365 en lien avec une adresse de courrier électronique du pôle.

Du matériel informatique sera mis à disposition de l'équipe pluridisciplinaire.